

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 31 octobre 2023.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE GUEN Nadège.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ARTHEMISE Fabienne

#### **Délibération n°2023-099**

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

#### **ACTION EDUCATIVE**

#### **LIRE ET FAIRE LIRE - ECOLE MATHURIN MEHEUT (TEMPS PERISCOLAIRES)**

La Ligue de l'Enseignement 22 et l'Union départementale des associations familiales (UDAF) 22 proposent le lancement du programme Lire et Faire lire à l'école Mathurin Méheut sur le temps périscolaire. Ce programme tend à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les structures éducatives par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans.

Une convention entre la Ville de Lamballe-Armor, la Ligue de l'Enseignement 22 et l'UDAF 22 est proposée afin de fixer les modalités d'intervention et les engagements de chacun.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- VALIDE les modalités d'intervention et les engagements de la Ligue de l'Enseignement 22 et de l'UDAF 22, dans le cadre du programme « Lire et Faire lire »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

**20 NOV. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

**Certifié exécutoire, compte tenu :**

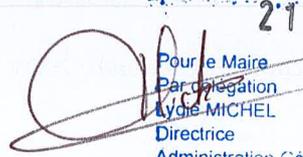
**De la transmission en Préfecture le**

**21 NOV. 2023**

**De la publication le**

**21 NOV. 2023**



  
Pour le Maire  
Par déléguation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale